

Taux de cotisation TESA (Titre Emploi Simplifié Agricole) Pour les départements du finistère et des Côtes d'Armor

MSA d'Armorique

TITRE EMPLOI SIMPLIFIÉ AGRICOLE

Département	22/29
Validité	01/01/2022
SMIC en vigueur	10,57 €

Taux de cotisations ouvrières appliqués sur le volet paie de votre Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) pour le calcul des cotisations et contributions salariales.

Nature d'activité	Domicilié fiscalement en France		Domicilié fiscalement à l'étranger *
	Taux de cotisations maladie, vieillesse...	Taux CRDS et CSG non déductible	Taux de cotisations maladie, vieillesse...
Arboriculture	19,525%	2,855%	18,330%
Centres équestres	18,771%	2,849%	17,590%
Conchyliculture	18,771%	2,849%	17,590%
CUMA (dpt 22)	19,611%	2,866%	18,390%
CUMA (dpt 29)	19,611%	2,866%	18,390%
Emploi de jardinier	18,771%	2,849%	17,590%
Entrepreneurs de Travaux agricoles	19,692%	2,863%	18,480%
Entreprises paysagistes	19,332%	2,862%	18,120%
Exploitations d'horticulture, de pépinière, de maraîchage 22	18,831%	2,849%	17,650%
Exploitations de polyculture, élevage, cultures légumières de plein champs 22	18,831%	2,849%	17,650%
Entreprises de travaux forestiers (0240Z)	18,781%	2,849%	17,600%
Exploitations forestières – Sylviculture (0220Z)	19,460%	2,857%	18,260%
Horticultures, pépinières 29	18,831%	2,849%	17,650%
Pisciculture	18,781%	2,849%	17,600%
Polyculture, élevage et maraîchage 29	18,831%	2,849%	17,650%
OGPA	18,021%	2,849%	16,840%
Accoupage	20,454%	2,863%	19,240%
SETALG (à voir avec l'entreprise pour les Taux prévoyance)	18,771%	2,849%	17,590%
Récoltant d'algues	18,771%	2,849%	17,590%

Pour simplifier vos calculs, ces taux doivent être appliqués sur 100 % de la rémunération brute, Ils prennent en effet en compte les cotisations patronales de prévoyance qui entrent dans l'assiette de la C.S.G et de la C.R.D.S.

Ils intègrent également la réduction de 1,75 % sur l'assiette de la C.S.G et de la C.R.D.S.

Les taux ci-dessus prennent en compte les cotisations de prévoyance lorsqu' aucune condition d'ancienneté n'est requise.

Retraite complémentaire, AGFF, prévoyance

Le total de cotisations inclus les taux de cotisations ouvrières de retraite complémentaire (3,93 %) et le cas échéant de prévoyance appelées pour le compte d'AGRICOLA.

Toutefois, la MSA ne recouvre pas ces cotisations lorsque l'employeur cotise à un autre organisme (AG2R,CRIA...).

Ces cotisations doivent alors être reversées directement à l'organisme assureur.

Le total de cotisations doit être ajusté en fonction des taux appelés par l'organisme concerné.

* Les salariés domiciliés fiscalement à l'étranger ne sont pas redevables de la C.S.G ni de la C.R.D.S. et ont un taux de cotisations maladie différent.